**DOCUMENTATION PUR LA LIBERATION/LE RENOUVELLEMENT/LE CONVERSION  
DES PERMIS DE SEJOUR DES ETUDIANTS,  
DES TAGIAIRES ET DES CHERCHEURS ETRANGERS  
en completant et en envoyant le kit postale (Buriau d’accueil de la Poste Italiane).**

**La documentation demandée doit être jointe en photocopie à l'enveloppe postale et à présenter en original le jour de votre rendez-vous au bureau d'immigration de la préfecture de police de Sassari.**

**Il est à noter que, par dérogation à la législation sur l'auto-certification, le citoyen étranger sur la base de ce qui est déterminé par le texte consolidé sur l'immigration (décret législatif 286/98 et modifications ultérieures) et l'initiation, vous devez présenter les certificats qui doivent être demandés à l'administration compétente.**

**Pour tous les types de titres de séjour**

1- 16 euros Tirages fiscaux

2- Un passeport valide et une photocopie des pages où vous avez les tampons, le visa et les données personnelles.

3- Carte de séjour si présente.

4- 4 photos personnelles du demandeur et des mineurs de moins de 14 ans qui suivent le demandeur, dans le cas d'enfants ils doivent être présents à la date de la convocation (rendez-vous).

5- Numéro national italien (code fiscal) si présent.

6- Certificat de résidence en cours de validité

7- Déclaration d'hospitalité certifiée du bureau du destinataire ou de la municipalité de Sassari pour ceux qui résident à Sassari.

Attention: le jour de la délivrance ou de l’activation du titre de séjour; les parents et les enfants doivent être présents jusqu'à l'âge de six ans et plus.

**Délivrance du permis de séjour pour études et formation professionnelle (art. 39, Décret législatif n° 286/98 et modifications ultérieures et intégration, art. 46 Décret présidentiel n° 394/99).**

**Destiné à être appliqué via l'enveloppe postale (kit postal) au bureau de poste italien.**

1-Une photocopie du visa d'entrée.

2-Une photocopie du certificat d'inscription au cours d'études pour lequel vous postulez, aux cours d'études ou d'éducation technique-professionnelle supérieure, même aux cours universitaires simples, aux autres programmes d'études, approuvés par la représentation diplomatique consulaire italienne dans le pays d'origine au moment de la délivrance du visa d'entrée.

3-Police d'assurance couvrant les frais médicaux pour la période de séjour ou l'inscription volontaire au service national de santé italien (bulletin postal de versement de la cotisation) le jour de l'identification présenter l'original et une photocopie de l'inscription formalisée au service de santé local et bureau compétent en matière d'aide sociale.

4- bordereau postal pour la carte à puce (30,46 €) ET POUR LA CINTRIBUTION PRÉVUE (40,00 €) POUR LES permis de SÉJOUR ou d'une durée d'un an ou moins.

La stipulation de l'accord d'intégration est attendue à la préfecture de police dans le cas d'un permis de séjour d'une durée non inférieure à un an (art. 4-bis, décret législatif n° 286/98 et ses modifications ultérieures et intégration et décret présidentiel du 14 septembre 2011 n. .179).

**Permis de séjour A1 pour études/formation professionnelle (art.14, paragraphes 4 et 46 du décret présidentiel n° 394/99 et modifications et intégrations ultérieures) Demande à présenter lors de la réalisation et de l'envoi de l'enveloppe (kit postal) au bureau de poste bureau).**

1- Une photocopie de la documentation certifiant l'inscription à l'université ou l'inscription à un cours de formation professionnelle pour lequel l'entrée en Italie a eu lieu.

2-photocopie des documents attestant des moyens de subsistance (compte postal, compte bancaire, bourse d'études, revenus du travail, revenus d'entretien familial, déclaration tenant lieu de notoriété en matière d'entretien). 3-Billet postal pour la carte à puce (30,46 €) et pour la contribution prévue (40,00 € pour le 1er examen réussi en première année d'études et les 2èmes examens réussis en deuxième année d'études) pour les titres de séjour d'une durée d'un an ou moins.

Uniquement pour les citoyens entrés avec un visa pour des raisons d'études également:

4- dans le cas d'un cursus universitaire: attestation des examens réussis au cours de l'année précisant les dates d'achèvement.

5-Une photocopie de la police d'assurance avec couverture annuelle des frais de santé ou un reçu certifiant l'inscription volontaire au Service National de Santé (versement du bordereau postal de la cotisation nécessaire pour la demande de formalisation au bureau local du service de santé, ou le numéro de la carte nationale) (carte santé).

**Délivrance/renouvellement du permis de séjour pour motivation d'études pour les titulaires d'une bourse d'études, les chercheurs, les étudiants qui exercent des activités scientifiques pour des recherches culturelles avancées de haut niveau, des stages curriculaires, un plan d'échange de mineurs. \*ex art.39/bis, d.lgs. n. 286/98 et modifications ultérieures. Et l'intégration et l'art.44/bis, paragraphes 3 et 4, du décret présidentiel n.394/99 et modifications ultérieures (**

**Demande à déposer et à remplir dans l'enveloppe\*kit postal (au bureau de poste.**

1-Une photocopie du visa d'entrée.

2-Une photocopie du certificat de bourse d'études, ou relative à l'activité de haute culture, à la recherche avancée, à la formation curriculaire ou aux projets d'échange de mineurs, avec visa délivré par la délégation diplomatique consulaire italienne de votre pays d'origine, visa d'entrée en Italie.

3- Une photocopie de la police d'assurance avec couverture annuelle des frais de santé ou un reçu certifiant l'inscription volontaire au Service National de Santé (versement du bordereau postal de la cotisation nécessaire pour la demande de formalisation au bureau local du service de santé, ou le numéro de la carte nationale) (carte santé).

4- Photocopie des documents attestant des moyens de subsistance (compte postal, compte bancaire, bourse d'études, revenus du travail, revenus d'entretien familial, déclaration tenant lieu de notoriété en matière d'entretien).

5- bordereau postal pour la carte à puce (30,46 €) ET POUR LA CINTRIBUTION PRÉVUE (40,00 €) POUR LES permis de SÉJOUR ou d'une durée d'un an ou moins.

La stipulation de l'accord d'intégration est attendue à la préfecture de police dans le cas d'un permis de séjour d'une durée non inférieure à un an (art. 4-bis, décret législatif n° 286/98 et ses modifications ultérieures et intégration et décret présidentiel du 14 septembre 2011 n. .179).

**C) Permis de séjour pour formation (ex art. 27, virgule 1, lettre f) d.lgs. N.286/98 et modifications et intégrations ultérieures et art.40, alinéa 9, lettre a) D.P.R. n.394/99 et modifications ultérieures) Demande à appliquer dans l'enveloppe remplie (kit postal) au bureau de poste italien.**

Libération et renouvellement:

1-Une photocopie du visa d'entrée.

2- au niveau de la santé Une photocopie de la police d'assurance avec couverture annuelle des frais de santé ou un reçu certifiant l'inscription volontaire au Service National de Santé (versement du bordereau postal de la cotisation nécessaire à la demande de formalisation du service au bureau local, ou le numéro de la carte nationale (carte de santé).

3- Une photocopie des moyens de subsistance (allocation de travail/chèque de paie) si présente.

4-Une photocopie de la convention stipulée entre le promoteur du stage et l'entreprise d'accueil. 5-Une photocopie du projet de formation avec subvention de travail dans le domaine de votre formation validé par la région.

6-Une photocopie du modèle de communication (UNILAV).

7- bordereau postal pour la carte à puce (30,46 €) ET POUR LA CINTRIBUTION PRÉVUE (40,00 €) POUR LES permis de SÉJOUR ou d'une durée d'un an ou moins.

La stipulation de l'accord d'intégration est attendue à la préfecture de police dans le cas d'un permis de séjour d'une durée non inférieure à un an (art. 4-bis, décret législatif n° 286/98 et ses modifications ultérieures et intégration et décret présidentiel du 14 septembre 2011 n. .179).

**D) Conversion du permis de séjour pour études/formation professionnelle ou stage (ex art. 27, virgule, 1, let. F.) d.lgs. n.286/98 et modifications ultérieures Et l'intégration et l'art.40, paragraphe, 9, lettre, et b), D.P.R. n.394/99 et modifications ultérieures) Demande à appliquer dans le cadre de l'exécution et de l'envoi de l'enveloppe (kit postal) au bureau de poste italien.**

La demande de conversion du titre de séjour pour études, formation professionnelle, stage peut être présentée par un citoyen d'un pays tiers qui est en possession du titre de séjour pour études, formation professionnelle, stage, qui:

Ayant atteint la majorité en Italie et ayant reçu une offre d'emploi, salarié ou indépendant, il pouvait à tout moment, avant l'expiration de son permis de séjour, demander la conversion de son permis de séjour pour des raisons de travail.

Qui a achevé son cursus académique en obtenant l'un des titres attendus, diplôme académique de premier ou deuxième niveau, diplôme technique supérieur, diplôme de trois ans ou master de spécialisation ou doctorat. Comparer le règlement du ministère de l'Intérieur du 11 mars 2009 et le règlement du ministère de l'Intérieur du 12 octobre 2009 ou qui n'a pas encore terminé son cursus académique ou n'a pas encore reçu d'offre d'emploi subordonné ou indépendant;

Qui a effectué un stage ou une formation professionnelle et a reçu une offre d'emploi, sous réserve du travail indépendant.

La demande de conversion du permis de séjour doit être déposée auprès de la préfecture pour l'immigration selon le modèle exact en ligne (VA/Z) sur le portail du ministère de l'intérieur (www.nullaostalavoro.dlci.interno.it) en utilisant votre Carte d'identité (SPID). Après avoir vérifié l'existence des exigences attendues, le bureau d'immigration de la préfecture invite les citoyens étrangers qui ont présenté la demande

Le bureau préfectoral de l'immigration invite les citoyens étrangers qui ont déposé la demande et délivré l'attestation pertinente et simultanément le modèle 209 déjà rempli nécessaire à la délivrance du permis de séjour pour des raisons de travail, de subordination et de travail indépendant, au siège dans le cadre de l'envoi de l'enveloppe du kit postal au bureau de poste.

**D1) D'études (art. 14, paragraphe 6, et 46 D.P.R. n. 394/1999 et modifications ultérieures) Et d'un stage/formation professionnelle (art. 27, let. F) d.l.g.s. n286/89 et succ. Mod. Et intégration, art.14, virgule.6, D.P.R. 394/1999 ET SUCC.MOD. Au travail subordonné.**

**Demande à déposer dans le cadre du dossier et à envoyer sous enveloppe (kit postal) au bureau de poste.**

Modèle 1-209 établi au bureau d'immigration de la préfecture;

2- L'inscription au cursus d'études académiques, ou l'attestation d'obtention du titre d'études, de qualification professionnelle ou de réalisation du stage.

3-Une photocopie du contrat de travail visé par l'inspection du travail. 4-Photocopie de la carte d'identité de l'employeur (si le citoyen non-UE possède un titre de séjour, une photocopie du passeport est également requise).

5-S'il existait déjà une relation de travail avant la stipulation du contrat de travail: communication de l'UNILAV/UNISOM, dernier chèque de paie (bulletin de paie), déclaration annuelle de revenus (CU) si présente.

6- bordereau postal pour la carte à puce (30,46 €) ET POUR LA CINTRIBUTION PRÉVUE (40,00 €) POUR LES titres de séjour d'une durée d'un an ou moins, 50,00 € pour les titres de séjour d'une durée supérieure à un an ou deux ans).

D2) D'études (art. 14, paragraphe 6, et 46 D.P.R. n. 394/1999 et modifications ultérieures) Et d'un stage/formation professionnelle (art. 27, let. F) d.l.g.s. n286/89 et succ. Mod. Et intégration, art.14, comma.6, D.P.R.) En cas de travail indépendant. Demande présentée dans le formulaire et envoyée sous enveloppe (kit postal) au bureau de poste italien.

Modèle 1-209 établi au bureau d'immigration de la préfecture;

2- bordereau postal pour la carte à puce (30,46 €) ET POUR LA CINTRIBUTION PRÉVUE (40,00 €) POUR LES titres de séjour d'une durée d'un an ou moins, 50,00 € pour les titres de séjour d'une durée supérieure à un an ou deux ans).

3-Documentation sur la base du type d’activité pratiquée.

\*Activités de travail industriel, professionnel, artisanal, commercial (art. 26, 2, décret législatif n.286/98 et modifications et ajouts ultérieurs)

1-Certificat de constitution (sauf dans le cas des travailleurs indépendants, inscription au registre professionnel exact).

2- Copie certifiée conforme de l'attribution pour l'octroi de la TVA.

3-Documentation certifiée pour le travail particulier pratiqué.

-Copie du modèle unique (Modello Unico) avec envoi électronique ou promesse d'envoi.

-Copie du bilan visé par l'expert-comptable inscrit au registre requis.

-Copie de toutes les factures d'achats, de ventes relatives à toutes les activités pratiquées soit déposées ou non au bureau du comptable.

\*Les activités de sorcière ne sont pas censées donner lieu à l'octroi d'une quelconque autorisation ou licence ou inscription au registre ou à la liste d'habilitation (par exemple, activité de conseil, même sur la base d'un contrat de collaboration coordonnée et continue) (art. 26, paragraphe 2, décret législatif n. .286/98 et ses modifications ultérieures et art.39 alinéa 3, Décret présidentiel n°394/99 et ses modifications ultérieures)

1. Déclaration récente du client indiquant le type de contact, son expiration et copie équivalente ou alternative du contrat de collaboration.

2. Copie de la carte d'identité du client (copie du permis de séjour et du passeport s'il n'est pas citoyen italien).

3. Présentation éventuelle du modèle F24 (travail occasionnel) ou du chèque de paie (bulletin de paie) si présent.

4. Copie du code fiscal de la société.

\*Administrateurs associés de sociétés ou de coopératives déjà en activité (art. 26, paragraphe 2, Décret législatif n° 286/98 et modifications et ajouts ultérieurs, art. 39, paragraphe 4, Décret

Présidentiel n° 394/99 et modifications et ajouts ultérieurs). Mod.). 1. Déclaration récente du représentant légal de l'entreprise concernant la permanence du travailleur dans l'entreprise.

2. Copie de la pièce d'identité du représentant légal de la société (permis de séjour et passeport (si non citoyen italien);

3. Copie de la page du numéro d'enregistrement qui résulte de la nomination de l'œuvre.

4. Documents attestant des moyens de subsistance: copie du dernier relevé de revenus et du chèque de paie des trois derniers mois.

5. Copie du numéro fiscal de l'entreprise.

E) Délivrance du permis de séjour pour des motifs de recherche scientifique (art. 27-ter, décret législatif n. 286/98 et modifications et ajouts ultérieurs).

Demande à déposer dans le cadre de la réalisation de l'enveloppe (kit postal) au bureau de poste italien.

1. Une photocopie du dossier de non-objection (nulla osta) pour l'entrée conformément à l'art. 27-ter T.U. immigration délivrée par le bureau de l'immigration de la préfecture avec une photocopie du visa d'entrée.

2. Une photocopie de la convention d’accueil stipulée avec l’établissement de recherche.

3. Une photocopie du projet de recherche approuvé par les organes de l'institution administrative.

4. Certificat d'inscription sur la liste ministérielle de l'établissement de recherche.

5. Une photocopie du contrat de travail stipulé au bureau d'immigration de la préfecture (si le contrat indique et autorise l'activité de travail sous forme subordonnée ou sous forme de collaboration, en freelance (si le contrat autorise l'activité de travail en tant que travailleur autonome).

6. Documents pour améliorer les moyens de subsistance, ils doivent être au moins le double du chèque social (dernier chèque de paie ou certificat de bourse de formation pour la recherche ou documents connexes pour la pratique du travail sous forme autonome) s'ils sont présents.

7. Une photocopie de la police d'assurance avec couverture annuelle des frais de santé ou un reçu certifiant l'inscription volontaire au Service National de Santé (paiement du bordereau postal de la cotisation nécessaire pour demander le service local de demande, ou le numéro de la carte nationale (tessera sanità) le bulletin postal de paiement de la cotisation, le jour du rendez-vous, vous devrez présenter l'attestation d'inscription au bureau local de santé sociale.

8. bordereau postal pour la carte à puce (30,46 €) ET POUR LA CINTRIBUTION PRÉVUE (40,00 €) POUR LES titres de séjour d'une durée d'un an ou moins, 50,00 € pour les titres de séjour d'une durée supérieure à un an ou deux ans).

9. La stipulation de l'accord d'intégration est attendue à la préfecture de police dans le cas d'un permis de séjour d'une durée non inférieure à un an (art. 4-bis, décret législatif n° 286/98 et modifications ultérieures et intégration et décret présidentiel du 14 septembre 2011) n°179).

**E1) Renouvellement du permis de séjour pour motivation de recherche scientifique (art.27-ter.d.lgs.n.286/89 et modifications et ajouts ultérieurs)**

**Demande à déposer dans le cadre de la réalisation de l'enveloppe (kit postal) au bureau de poste italien.**

1. Une photocopie du certificat de convention d'accueil qui attend la confirmation du programme de recherche.

2. Une photocopie du contrat de travail stipulé au bureau d'immigration de la préfecture, UNILAV (si l'accord indique et autorise l'activité de travail sous forme subordonnée ou sous forme de collaboration, freelance (si l'accord autorise l'activité de travail en tant que travailleur indépendant). 3. Documents pour améliorer les moyens de subsistance, ils doivent être au moins le double du chèque social (dernier chèque de paie ou certificat de bourse de formation pour la recherche ou documents connexes pour la pratique du travail sous forme autonome) s'ils sont présents si le travail est exercé en tant que travailleur indépendant, une déclaration de revenus et des factures des trois derniers mois sont exigées.

4. Une photocopie de la police d'assurance avec couverture annuelle des frais de santé ou un reçu certifiant l'inscription volontaire au Service National de Santé (paiement du bordereau postal de la cotisation nécessaire pour demander le service local de demande, ou le numéro de la carte nationale (tessera sanità) le bulletin postal de paiement de la cotisation, le jour du rendez-vous, vous devrez présenter l'attestation d'inscription au bureau local de santé sociale.

5. bordereau postal pour la carte à puce (30,46 €) ET POUR LA CINTRIBUTION PRÉVUE (40,00 €) POUR LES titres de séjour d'une durée d'un an ou moins, 50,00 € pour les titres de séjour d'une durée supérieure à un an ou deux ans).

**F) Transformation du permis de séjour d'une motivation d'études ou de recherche en un permis de travail d'une motivation de recherche pour les étudiants et les chercheurs. (Art. 27-ter, paragraphe 9-bis.1, Décret législatif n° 286/98 et modifications ultérieures).**

**Demande à déposer dans le cadre de la réalisation de l'enveloppe (kit postal) au bureau de poste italien.**

1. Une photocopie de la documentation qui certifie le moyen de subsistance, c'est-à-dire sur la base des paramètres de revenu attendu de l'art.29, virgule 3, let, b), d.lgs.286/98 (compte postal/ou compte

bancaire ou un une bourse d'études ou un revenu de travail ou un revenu familial pour soutenir le demandeur avec une déclaration de notoriété de remplacement sur les moyens de subsistance.

2. Une photocopie de la police d'assurance avec couverture annuelle des frais de santé ou un reçu certifiant l'inscription volontaire au Service National de Santé (art. 34, paragraphe 3, Décret Législatif n° 286/98 et modifications et ajouts ultérieurs,

3. Documentation relative à la réalisation du cursus d'études en Italie (doctorat de recherche, master, diplôme de trois ans, diplôme de spécialisation, diplôme de premier ou de deuxième niveau ou diplôme technique supérieur)

En cas d'absence d'un de ces certificats, celui-ci peut être présenté dans les 60 jours suivant la demande de titre de séjour.

4. Une photocopie de la déclaration immédiate de disponibilité de travail (D.I.D.) présentée au bureau du travail prévu (art.19, décret législatif n.150/15) et/ou une photocopie du projet d'entreprise conforme au cours d'études suivi.

**G) La libération d'un citoyen d'un pays tiers présent qui est titulaire d'un permis de séjour pour études/recherches scientifiques d'un autre pays de l'UE (art. 39, paragraphe 4 –bis et 27-ter, décret législatif n° 286/98 et ses modifications ultérieures. Ajouts).**

Demande déposée au bureau central de l'immigration sans rendez-vous.

1. Une photocopie du permis d’études délivré par un pays de l’UE à un citoyen étranger.

2. Une photocopie de la documentation légalisée et traduite puis apostillée provenant des autorités académiques du pays de l'UE qui certifient que le citoyen bénéficie d'un pays de l'UE ou d'un accord multilatéral incluant des mesures sur la mobilité étudiante (art. 39, paragraphe 4-bis, d). Lgs. n.286/98 et modifications et intégrations ultérieures) ou de la communication au SUI de la préfecture de l'activité de recherche scientifique de courte durée (180 jours) réalisée par l'institution italienne qui accueille le chercheur (art.27,-ter, paragraphe 11, décret législatif n° 286/98 et modifications et ajouts ultérieurs).

3. Documents attestant des moyens de subsistance tels que (compte postal, compte bancaire, bourse d'études, revenu du travail ou revenu familial chargé de soutenir économiquement le demandeur avec substitut à la déclaration de notoriété des moyens de subsistance.

4. Une photocopie de la police d'assurance avec couverture annuelle des frais de santé ou un reçu certifiant l'inscription volontaire au Service National de Santé (paiement du bordereau postal de la cotisation nécessaire pour demander le service local de demande, ou le numéro de la carte nationale (tessera sanità ) le bulletin postal de paiement de la cotisation, le jour du rendez-vous, vous devrez présenter l'attestation d'inscription au bureau local de santé sociale.

**H) Conversion du titre de séjour délivré au citoyen étranger d'un pays tiers ou d'un autre pays de l'UE en un titre de séjour pour études nationales. (Art. 39, paragraphe 4-ter, Décret législatif n° 286/98 et modifications et ajouts ultérieurs).**

**Demande à présenter sous enveloppe (kit postal) au bureau de poste italien.**

1. Une photocopie du titre de séjour pour études délivré par le pays de l'UE ou un pays tiers au citoyen étranger inscrit dans un cursus d'études, technique, d'enseignement supérieur, d'enseignement supérieur, qui bénéficie du programme de l'UE ou d'un accord multilatéral comprenant des mesures de la mobilité des étudiants ou l'accord entre deux ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur

2. Une photocopie de la documentation, légalisée et traduite (ou apostillée) provenant des autorités académiques du pays de l'UE où le citoyen étranger a suivi son cursus d'études certifie que le programme d'études suivi est compatible avec le programme d'études qu'il envisage de commencer dans Italie.

3. Documents attestant des moyens de subsistance tels que (compte postal, compte bancaire, bourse d'études, revenu du travail ou revenu familial chargé de soutenir économiquement le demandeur avec substitut à la déclaration de notoriété des moyens de subsistance.

4. Une photocopie de la police d'assurance avec couverture annuelle des frais de santé ou un reçu certifiant l'inscription volontaire au Service National de Santé (paiement du bordereau postal de la cotisation nécessaire pour demander le service local de demande, ou le numéro de la carte nationale (tessera sanità ) le bulletin postal de paiement de la cotisation, le jour du rendez-vous, vous devrez présenter l'attestation d'inscription au bureau local de santé sociale.

5. bordereau postal pour la carte à puce (30,46 €) ET POUR LA CINTRIBUTION PRÉVUE (40,00 €) POUR LES titres de séjour d'une durée d'un an ou moins, 50,00 € pour les titres de séjour d'une durée supérieure à un an ou deux ans).